



TARIFS de Formation TAXI ou VTC

Tarif 2026

Stage de préparant à l'Habilitation du Conducteur de TAXIS ou VTC

Stagiaire :

Nom et Prénom* : _____

Date de Naissance* _____ Lieu* _____

Adresse complète* : _____

Tél Portable* : _____ Mail* _____

(*) NB : Renseignements du stagiaire et non de l'entreprise, complet nécessaire merci.

Lieu du stage : **VANNES.**

Objectif : Préparation au Certificat de capacité professionnelle de conducteur TAXI ☐ ou VTC ☐ **(cochez votre choix)**

Dates de stage du **Du 19 octobre au 06 novembre 2026**

Durée du stage : 120 heures (sur 3 semaines) incluant la pratique avant examen.

Coûts 1 850€ TTC (soit 1 541.67€ HT) Ce coût comprend les frais de gestion, ainsi que la formation et un véhicule pour l'examen (5008 en Boite automatique), mais pas votre inscription à la CMA.

Nous vous invitons à vous inscrire dès que possible en nous retournant par retour de ce mail :

- -1 exemplaire du devis de formation complété et signé (page 2 et 3),
- - une copie recto-verso de votre permis de conduire de plus de 3 ans,
- - une copie recto-verso de carte d'identité,
- - **Le règlement de L'acompte à la signature du devis de 770.83 € HT soit 925€ TTC par virement ou CB (PAS DE CHEQUE) SI VOUS N'AVEZ PAS DE FINANCEMENT ou d'un accord de prise en charge (NOUS N'ACCEPTONS PAS DE SUBROGATION).**
- Règlement **exclusivement** par Virement sur le compte **BPBA : FR76 1380 7002 2831 2213 5480 885**
BIC : CCBPFRPPNAN
- **Si le présent devis vous agréé, vous voudrez bien nous faire retour d'un exemplaire dûment signé avec la mention « BON POUR ACCORD »**

LE CLIENT



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1 - L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après réception du dossier complet, accompagné d'un acompte par virement.

1Bis - Dans le cas d'une demande de prise en charge auprès d'un organisme, l'accord doit être obtenu et joint obligatoirement au devis accepté.

Si l'organisme émet un avis défavorable, le coût total de la formation sera facturé au signataire du présent devis.

Après facturation à l'entreprise, aucune autre facturation de prise en charge ne sera possible.

2 - Les dates de stages ne constituent pas un engagement contractuel pour l'organisme de formation. Celui-ci se réserve le droit de les modifier en fonction du nombre de participants et d'impératifs de mise en place des formations.

3 - Les programmes de formation indiqués sur les fiches descriptives sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés ou complétés par l'organisme de formation pour tenir compte des évolutions éventuelles de la réglementation.

4 - Les tarifs indiqués ne comprennent pas les frais de repas, ni de trajet et d'hébergement des stagiaires.

5 - Annulation par l'organisme de formation

Au cas où la mise en route d'une action se révélerait impossible, les participants seraient remboursés des sommes déjà versées, mais ne pourraient prétendre à aucune autre indemnité. Ce règlement pourra servir d'avoir pour une autre formation.

6 - Désistement de l'entreprise ou du stagiaire.

Le nombre de stagiaires étant limité pour chaque stage, au cas où un stagiaire déciderait de ne plus participer à une action, et notifierait son désistement moins de 15 jour ouvrable avant le début du stage ou interromprait son stage, le règlement reste acquis à notre organisme de formation pour couvrir les frais engagés.

7 - Abandon par le stagiaire en cours de formation, le montant total du règlement est conservé par l'organisme de formation.

8 - L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas d'utilisation de véhicule personnel par les participants aux stages.

ANNEXE : COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé de la société pour stockage des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement de la demande de formation.

Elles sont conservées en archivage pendant 3 ans pour contrôle de certification.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : SARIAN FORMATIONS par mail ou courrier à l'adresse ci-dessous.

« BON POUR ACCORD » (revêtu du cachet pour les entreprises)

LE CLIENT

Programme Certificat de Capacité Professionnelle à la Conduite des Taxis ou VTC

PUBLIC & PRÉREQUIS Toute personne désirant devenir Conducteur de Taxi ou un VTC

Notions d'anglais obligatoire et maîtrise du français

NIVEAU : V

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Se préparer à l'obtention du certificat de qualification professionnelle.

EFFECTIF : 20 participants maximum.

DURÉE : 15 jours- 120h (hors examen)

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS : Évaluation continue par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique. À l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

VALIDATION : Attestation de fin de formation remise au participant, attestation de présence, Certificat de Qualification professionnel délivré par la préfecture.

MOYENS :

- Formateur : Mr SARIAN Christian titulaire de la carte professionnelle taxi depuis 1998
- Salle équipée d'un ensemble multimédia
- Véhicules équipés spécifiquement à la réglementation.



AGRÉE centre de formation TAXI depuis 1998

Agréments 56 : TAXI 56-16-02 et VTC 56-16-01

PROGRAMME

MODULES		THÈMES
A	Tronc Commun	– Réglementation du transport,
B		– Gestion
C		– Sécurité Routière
D		– Français
E		– Anglais
F	Spécifique TAXIS	– Connaissance du territoire et règlementation locale
G		– Règlementation Nationale
F	Spécifique VTC	– Développement commercial
G		– Règlementation Nationale
Pratique		– Conduite sur véhicule adapté à la catégorie (en collectif)